



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19 h
8420, boul. Lacombe**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA19 13 0233

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista
appuyé par Dominic Perri
et résolu :

Qu'à 19 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA19 13 0234

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista
appuyé par Dominic Perri
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA19 13 0235

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 4 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Vingt et un (21) citoyens font des interventions. Deux photos de propriétés sur la rue du Notaire -Girard (8570 et 8580) sont déposées. À 20 h 18, la période de questions est terminée.

La conseillère Patricia R. Lattanzio quitte son siège à 20 h 19.

CA19 13 0236

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE FILTRATION DE LA PISCINE ET DE LA PATAUGEOIRE DU PARC LADAUVERSIÈRE – CONTRAT NUMÉRO SP-164 – LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) – 22 052,20 \$.

ATTENDU QUE pour éviter la fermeture de la piscine durant la saison estivale 2018 et ouvrir le marché à de plus petits entrepreneurs en construction, il a été décidé de scinder le projet de mise aux normes et de faire deux appels d'offres;

ATTENDU QUE des services additionnels de confection des plans et devis définitifs et la surveillance de deux projets plutôt que d'un seul ont été occasionnés par cette décision.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 22 052,20 \$ à LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.), pour la préparation de plans et devis supplémentaires ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la salle de filtration de la piscine et de la pataugeoire du parc Ladauversière, contrat numéro SP-164.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1192242007



CA19 13 0237

REJET DES SOUMISSIONS – AGRANDISSEMENT DU PARC À CHIENS DE LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-171.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour l'agrandissement du parc à chiens de la rue Arthur-Péloquin, appel d'offres numéro 201-171.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1193693012

CA19 13 0238

REJET DES SOUMISSIONS – RÉFECTON DE LA STRUCTURE DE L'ENTREPÔT DE SEL DES TRAVAUX PUBLICS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-191.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour la réfection de la structure de l'entrepôt de sel des travaux publics, appel d'offres numéro 300-191.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1192242009

CA19 13 0239

RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER UN CONTRAT À REMORQUAGE O SECOURS INC. (43 690,50 \$) ET À LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. (57 487,50 \$), POUR LE SERVICE DE REMORQUAGE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS (LOTS 31 ET 32 – SAINT-LÉONARD) POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 101 178 \$, TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17650 – (8 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



De recommander au comité exécutif d'accorder un contrat aux deux (2) plus bas soumissionnaires conformes pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements (lots 31 et 32 – Saint-Léonard) pour la saison hivernale 2019-2020, soient :

- REMORQUAGE O SECOURS INC. pour le lot 31, une (1) dépanneuse avec opérateur, au prix de sa soumission, au montant maximal de 43 690,50 \$, taxes incluses;
- LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. pour le lot 32, une (1) dépanneuse avec opérateur, au prix de sa soumission, au montant maximal de 57 487,50 \$, taxes incluses;

et ce, pour un montant maximal de 101 178 \$, taxes incluses. Ce contrat prévoit la possibilité d'un (1) renouvellement d'une période additionnelle de douze (12) mois, avec une augmentation de 1,5 % par année, au gré de l'arrondissement et avec le consentement de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1193128002

CA19 13 0240

OCTROI DE CONTRAT – LOCATION DE TRACTEUR-CHARGEURS ET NIVELEUSES AVEC OPÉRATEURS SERVANT AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS (LOTS 11 À 14 - SAINT-LÉONARD) – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 19-17678 – 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) (107 616,60 \$) ET DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC. (333 427,50 \$) – 441 044,10 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat pour la location de tracteur-chageurs et niveleuses avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour divers arrondissements (lots 11 à 14 – Saint-Léonard), appel d'offres numéro 19-17678, aux plus bas soumissionnaires conformes, soient :

- 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), pour le lot 11, une (1) niveleuse, au prix de sa soumission au montant maximal de 107 616,60 \$;
- DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., pour les lots 12 à 14, trois (3) niveleuses, au prix de sa soumission au montant maximal de 333 427,50 \$;

et ce, pour un montant maximal de 441 044,10 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1193693011



CA19 13 0241

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES PUBLICS - 2019 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 19-17767 – LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. – 291 944,52 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres publics - 2019, appel d'offres numéro 19-17767, au montant maximal de 291 944,52 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1198192003

CA19 13 0242

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE RÉSILIATION DE BAIL AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LEONARDO DA VINCI POUR DES LOCAUX AU REZ -DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 8380, BOULEVARD LACORDAIRE, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 321,17 MÈTRES CARRÉS, À COMPTER DU 31 JANVIER 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention de résiliation de bail avec le Centre communautaire Leonardo da Vinci pour des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 8380, boulevard Lacordaire, d'une superficie d'environ 321,17 mètres carrés, à compter du 31 janvier 2020.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de résiliation de bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1193022012

CA19 13 0243

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 40 000 \$ À CONCERTATION SAINT -LÉONARD POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020 DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVE ET DE RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE (FIRM).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour les années 2019 et 2020 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1193452001

CA19 13 0244

AMENDER LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA19 13 0217 – APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 23 994 \$ AU COLLECTIF JEUNESSE DE SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « PROGRAMMATION PIMJ 2019-2020 DU COLLECTIF JEUNESSE » DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2019 DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE MILIEU JEUNESSE (PIMJ), POUR LES JEUNES DE 12-30 ANS, ET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS, CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL - MIDI-VILLE (2018-2021).

ATTENDU QU'IL y a une erreur dans les informations financières inscrites dans le certificat de fonds du Service des finances de la Ville de Montréal et qu'un nouveau certificat de fonds doit être émis afin de rectifier les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'amender la résolution numéro CA19 13 0217 (sommaire décisionnel numéro 1195180010) en remplaçant le texte « D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel » par « D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'addenda au dossier décisionnel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1195180010

CA19 13 0245

OCTROI DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU ACCÈS MONTRÉAL (BAM) À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-190 – CONSTRUCTION CPB INC. – 258 232,70 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à CONSTRUCTION CPB INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du bureau accès Montréal (BAM) à la mairie d'arrondissement, appel d'offres numéro 300-190, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 234 757 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 258 232,70 \$ soit 234 757 \$, le prix de la soumission, augmenté de 23 475,70 \$, à titre de budget de contingences.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1192242010

CA19 13 0246

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190512019

CA19 13 0247

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194868009

CA19 13 0248

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-14 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2019 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1195021012 :



D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-14 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2019.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1195021012

CA19 13 0249

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 7600, BOULEVARD VIAU (PLACE VIAU) – LOTS NUMÉROS 4 885 751, 4 951 000 ET 4 951 001 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le centre commercial Place Viau situé au 7600, boulevard Viau, lots numéros 4 885 751, 4 951 000 et 4 951 001 du cadastre du Québec, dans la zone C04-08.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que le nombre maximum de trois (3) enseignes supplémentaires détachées par terrain, prescrit au paragraphe g) de l'article 7.2.2.3.3 du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à cinq (5) enseignes supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1195909020

La conseillère Patricia R. Lattanzio reprend son siège à 20 h 19.



CA19 13 0250

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 7651-7655, PLACE DE MONASTIR - LOT NUMÉRO 1 122 548 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7651-7655, Place de Monastir, lot numéro 1 122 548 du cadastre du Québec, dans la zone H04-07.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-07, soit réduite à 2,85 mètres pour le bâtiment existant;
- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-07, soit réduite à 2,25 mètres pour les porte-à-faux existants situés au premier étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1195909019

CA19 13 0251

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 6755-6801, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES – LOT NUMÉRO 1 333 433 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment industriel isolé situé aux 6755-6801, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 1 333 433 du cadastre du Québec, dans la zone I12-22.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 9,10 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone I12-22, soit réduite à 6,10 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1194871023

CA19 13 0252

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 8285-8287, RUE DU LAUS – LOT NUMÉRO 1 003 085 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-21 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 8285-8287, rue du Laus, lot numéro 1 003 085 du cadastre du Québec, dans la zone H05-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195909021

CA19 13 0253

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 6050-6054, RUE DESPRÉAUX – LOT NUMÉRO 1 124 445 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-20 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 6050-6054, rue Despréaux, lot numéro 1 124 445 du cadastre du Québec, dans la zone H01-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1194871021

CA19 13 0254

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8740, RUE BOURGJOLY – LOT NUMÉRO 1 332 125 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-22 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8740, rue Bourgjoly, lot numéro 1 332 125 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194871022

CA19 13 0255

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ – 8260, RUE AIMÉ-RENAUD – LOT NUMÉRO 1 333 873 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-23 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8260, rue Aimé-Renaud, lot numéro 1 333 873 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1195909023



CA19 13 0256

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 7630, BOULEVARD LACORDAIRE – LOT NUMÉRO 1 123 099 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 septembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-10, visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial isolé situé au 7630, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 123 099 du cadastre du Québec, dans la zone C03-08, dans sa version révisée en date du 1er septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1194871014

CA19 13 0257

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2248 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 3 septembre 2019;

ATTENDU l'avis public publié par la secrétaire d'arrondissement le 10 septembre 2019 dans le Progrès Saint-Léonard, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001);

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2248 intitulé : Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1193022011



CA19 13 0258

NOMINATION TEMPORAIRE DE MADAME KARYNE ST -PIERRE AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser la nomination temporaire de Karyne St-Pierre au poste de directrice de la Direction des loisirs, de la culture et des communications, et ce, à compter du 8 octobre 2019, pour toute la période d'absence de madame Nathalie Hébert et jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directeur de la Direction des loisirs, de la culture et des communications soient complétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1194821001

CA19 13 0259

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2020.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Dominic Perri comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de novembre et décembre 2019 ainsi que janvier et février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1193022003

CA19 13 0260

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385011



CA19 13 0261

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - AOÛT 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888009

Le conseiller Dominic Perri quitte son siège à 20 h 31 et le reprend à 20 h 37.

CA19 13 0262

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 20 h 39, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2019.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement